



GUIDE DES DOCTORANTS



Actualisation janvier 2023

Table des matières

Les études doctorales	3
Définir son sujet de thèse	3
La durée du doctorat	3
Financer sa thèse	4
I. Le contrat doctoral	4
II. La convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE)	5
III. Le financement ADEME	6
IV. L'attaché temporaire d'enseignement et de recherche	7
L'inscription en thèse	8
La réinscription en thèse	8
ADUM	9
Activités pendant la thèse	10
I. Les activités d'enseignement	10
II. Les activités de recherche	10
Le déroulement du doctorat	11
I. La recherche et la bibliographie	11
II. La rédaction de la thèse	11
Les formations doctorales	13
Liens utiles et contacts	14

Les études doctorales

Le doctorat est un diplôme de l'enseignement supérieur de trois ans qui se déroule après le Master. Il se prépare au sein d'un laboratoire de recherche et d'une école doctorale. Cette formation permet d'obtenir, après soutenance d'une thèse, le grade de docteur.

Sur la base d'un sujet de thèse, le doctorant effectue des recherches sous la responsabilité d'un directeur de thèse.

Le futur doctorant peut souhaiter effectuer une thèse soit pour embrasser une carrière universitaire, soit pour se diriger vers le monde professionnel.

La thèse se prépare au sein d'un laboratoire de recherche. Elle constitue une proposition théorique dont le doctorant doit s'attacher à démontrer la véracité.

Définir son sujet de thèse

En principe, le sujet de thèse est déterminé par le directeur de thèse. C'est lui qui porte le projet de thèse. Le directeur veille à ce que le projet s'inscrit dans les axes de recherche du laboratoire.

Le futur doctorant candidate sur le projet déposé par l'encadrant.

Ceci est le premier engagement entre le candidat et le directeur de thèse à la constitution d'un dossier de candidature en doctorat.

La durée du doctorat

La durée d'un doctorat est de trois ans pour les doctorants dont le financement est dédié à la thèse, il est donc à temps complet. Si le doctorant ne bénéficie pas de financement ou de financement dédié à la thèse, il est considéré à temps partiel. Il peut donc bénéficier de six années pour finaliser son doctorat. Il n'existe pas d'organisation type, chaque doctorant organise son travail de la manière qui lui convient et en lien avec le directeur de thèse.

Financer sa thèse

La recherche de financement se fait en lien avec le futur encadrant. Pour financer sa thèse, il faut s'y préparer dès le Master. Les thèses non financées seront de plus en plus difficiles à obtenir l'établissement souhaitant que les doctorants aient les moyens de faire leur recherche sereinement.

I. Le contrat doctoral

Un certain nombre de contrats doctoraux est attribué chaque année. Ces contrats sont financés par la région Haut-de-France, l'ADEME, le PMCO ou tout autre financeur public le plus souvent à hauteur de 50 %, le reste étant financé par l'Université du Littoral Côte d'Opale. Certains financements peuvent se faire à 100 % sans que l'ULCO intervienne.

La Région et le PMCO financent en priorité les dossiers de candidature sur des critères spécifiques en lien avec leurs politiques de développement de la recherche sur leurs territoires. Il est donc encouragé d'avoir un sujet en lien avec les préoccupations du PMCO ou de la région Haut-de-France (les préoccupations du moment sont en lien avec les axes stratégiques affichés par l'I-SITE Université Lille-Nord-Europe ; l'intelligence artificielle ; en lien avec les thématiques de la stratégie régionale recherche innovation inscrites dans la Stratégie de recherche et innovation pour une spécialisation intelligente et dans la Smart Specialisation Strategy ; aux projets ayant une dimension transdisciplinaire, aux projets contribuant à la bio économie, à la transition écologique et climatiques et aux projets en lien avec la prévention de la radicalisation).

Un des critères de la région est que les thèses soient en relation avec le monde industriel. Une thèse peut être financée en partie par une entreprise (entre 20% et 30%), dans ce cas la région donne 50% et l'ULCO complète le financement pour arriver à 100%.

Durée : CDD trois ans

Modalités : Ouvert à tout futur doctorant, il n'est pas nécessaire d'avoir soutenu son Master dans l'année pour pouvoir candidater à un contrat doctoral. La candidature suppose par contre de recueillir l'avis du directeur de thèse, du directeur de l'équipe de recherche concernée et le directeur du Master.

Candidature : Dès le M2, l'appel à candidature est diffusé en avril/mai pour un contrat débutant en octobre, mais il est conseillé de se rapprocher des encadrants potentiels dès le début de l'année de M2 pour murir le projet et anticiper la préparation de sa candidature. Le dossier est à déposer auprès de l'école doctorale. Celui-ci doit comporter :

- Le CV de l'étudiant
- Une lettre de motivation
- Un projet de thèse en 5 pages avec bibliographie
- Le diplôme de Master ou les relevés de notes du Master 1 et 2 (les notes sont à fournir si le candidat n'est pas encore validé le M2)
- Lettre d'appréciation par le responsable de la formation pour les étudiants n'ayant pas encore validé leur M2
- Lettres de recommandation du directeur de thèse et du directeur du laboratoire de recherche

Les candidats présélectionnés seront auditionnés par un jury composé de membres du conseil de l'école doctorale. Ces auditions ont lieu généralement en juin/juillet mais ce calendrier peut être modifié.

L'école doctorale SHS peut demander au candidat de présenter un support *PowerPoint* pour leur présentation.

Le candidat doit, le jour de l'audition, se présenter en fonction des directives données par l'école doctorale. Cette présentation peut comporter un bref historique de son parcours universitaire, la présentation de Master 2 notamment le travail de mémoire... La présentation varie en fonction des directives données par l'école doctorale et le temps accordé pour se présenter.

À la suite de cette présentation, le jury pose une série de question au candidat. Il est fortement recommandé de s'être imprégné du sujet de thèse pour être capable d'en défendre les objectifs et les résultats envisagés.

II. La convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE)

Le CIFRE permet à un doctorant de préparer sa thèse au sein d'une entreprise, d'une association ou d'une collectivité territoriale. Il s'agit d'un contrat tripartite entre le doctorant, l'entreprise et le laboratoire.

Durée : trois ans

Modalités : Ouvert à tout futur doctorant, il faut être titulaire du grade de Master et ne pas être inscrit depuis plus de neuf mois en thèse pour déposer un dossier.

Candidature : Demande à adresser à l'Association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT) avant ou en début de thèse.

Le dossier doit comporter :

- CV du candidat
- Le diplôme de Master ou les notes de Master
- Être inscrit en thèse ou la présentation du projet de recherche
- Lettre d'engagement du directeur de l'école doctorale
- Lettre d'engagement du directeur du laboratoire de recherche
- Lettre d'engagement de l'entreprise
- RIB de l'entreprise

Le dossier fait l'objet d'une évaluation par un comité d'évaluation et de suivi qui validera la demande. L'instruction de ce type de dossier dure 3 à 5 mois et se fait au cours de l'eau.

III. Le financement ADEME

L'ADEME est une agence nationale pour la transition écologique. Chaque année celle-ci lance des appels à projet de recherche pour des thèses mais également, elle propose la possibilité de financer des thèses en rapport avec l'Environnement.

Durée : 3 ans

Modalités : Le sujet doit être en lien avec l'environnement et il est encouragé d'avoir un sujet en lien avec les préoccupations de l'ADEME (villes et territoires durables ; économie circulaire ; énergie durable ; forêt, agriculture et biéconomie ; pollution et impacts ; énergie, ressources, environnement et société).

Les critères d'éligibilité sont :

- Être diplômé d'un Master ou être en cours d'obtention du diplôme de Master

- Un cursus de bon niveau et adapté au sujet
- Ne doit pas effectuer d'autres activités professionnelles
- Doit maîtriser la langue française
- D'accepter d'être salarié à plein temps de l'ADEME et pouvoir commencer sa thèse au plus tôt au 1^{er} octobre de l'année.

Le dossier doit comporter :

- Le titre de la thèse, le nom du candidat, le nom du directeur de thèse, un résumé du projet de thèse de 25 lignes maximum
- Un descriptif du projet de thèse
- Une copie des diplômes universitaires
- CV du candidat
- Lettre de motivation

Le dossier fait l'objet d'une évaluation par un comité d'évaluation et de suivi qui validera la demande. En cas d'accord pour un financement, le candidat obtiendra un financement de 3 ans de la part de l'ADEME. Celui-ci sera reconnu salarié de la structure.

L'ADEME et la Région offrent la possibilité d'avoir un co-financier. Dans les deux cas le co-financier est une personne morale.

L'ADEME ne limite pas les possibilités de co-financier, il s'agit de toute structure (française ou étrangère) disposant de la personnalité morale.

Le co-financier apportera 50 % du montant du coût de financement du contrat. Un cofinancement avec un Conseil Régional est possible.

La Région permet un co-financement à hauteur de 1/5 du financement de la thèse avec une entreprise régionale ou une collectivité territoriale.

Les différents dispositifs présentés sont un concours de recrutement. Il est donc possible de ne pas se voir attribuer le contrat. Il existe d'autres organismes proposant des financements pour des thèses. Il convient de se rapprocher de l'encadrant ou du directeur du laboratoire pour connaître les possibilités. De plus, il est possible de s'inscrire en thèse sans financement.

Pour plus d'information, il convient de contacter Carole Lagatie : carole.lagatie@univ-littoral.fr

IV. L'attaché temporaire d'enseignement et de recherche

Un doctorant peut postuler à un emploi d'ATER s'il est sur le point de terminer le doctorat.

La durée du contrat est d'un an et renouvelable une fois.

Lors d'un contrat d'ATER, le doctorant doit assurer des heures d'enseignement en plus de la rédaction de sa thèse.

L'inscription en thèse

Pour pouvoir s'inscrire en thèse, le candidat doit avoir été autorisé à s'inscrire par l'école doctorale SHS. Son dossier est étudié en amont de la création du compte sur ADUM, lorsque le financement n'est pas dédié au doctorat ou lorsque le candidat n'a pas de financement.

Une liste de pièces doit être transmise en amont de la création du compte sur ADUM :

- CV de l'étudiant
- Résultats M1 et M2 : relevé de notes
- Résumé du projet de thèse
- Attestation du financement (si financement)
- Avis des directeurs de thèse et de laboratoire
- Lettre de motivation du candidat

Ces pièces doivent être adressées au pôle des activités doctorales de l'ULCO pour transmission à l'ED SHS : inscription-edshs@univ-littoral.fr

Ceci constitue l'inscription pédagogique qui s'effectue par validation du dossier du candidat.

Une seconde inscription dite administrative doit être effectuée.

Cette inscription s'effectue auprès de la DIRVAL-Bureau des thèses de l'ULCO.

La réinscription en thèse

Chaque année, la réinscription en thèse doit être effectuée. Un comité de suivi individuel de thèse (CSI), doit être composé durant la deuxième année de thèse car celui-ci conditionne la réinscription en troisième année de thèse. Il est obligatoire ensuite à chaque demande de réinscription en fonction de l'année d'inscription et du temps consacré au travail de thèse (temps complet ou temps partiel).

Ce comité est composé au minimum de deux membres titulaires d'un doctorat, avec les exigences suivantes :

- l'un au moins doit être spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse,
- l'un au moins est HDR
- l'un au moins est extérieur à l'unité de recherche du doctorant et non spécialiste de la discipline

Ce comité permet de faire le point avec le doctorant sur le déroulement de sa formation et l'avancement de sa thèse. Ce comité formule des recommandations adressées au doctorant ou au directeur de thèse et donne son avis sur la réinscription en doctorat.

Le doctorant ne peut se réinscrire sans l'aval du comité.

ATTENTION : l'article 13 de l'arrêté du [28 août 2022](#) (modifiant celui du [25 mai 2016](#)) a apporté des précisions quant à la composition des CSI.

Les entretiens sont organisés sous la forme de trois étapes distinctes : présentation de l'avancement des travaux et discussions, entretien avec le doctorant sans la direction de thèse, entretien avec la direction de thèse sans le doctorant (article 13). La fiche de suivi est disponible sur ADUM pour tous les doctorants.

Ces dispositions de l'arrêté de 2022 ne concernent pas les CSI déjà établis et qui doivent rester les mêmes tout au long de la thèse. En revanche, elles s'appliquent à la composition des CSI que les doctorants entrant en 2e année de thèse doivent indiquer.

Exceptionnellement (sauf pour les UR qui pratiquent déjà le CSI annuel), le CSI ne devra pas obligatoirement être réuni cette année en vue d'une réinscription en 2e année de doctorat (et pour les temps partiel pour les réinscription en 4e et 5e années).

Le CSI sera obligatoire pour chaque réinscription à partir de la rentrée 2023.

A la demande de l'école doctorale, ces CSI se réunissent entre avril et septembre en vue des réinscriptions à partir du mois d'octobre suivant.

Pour plus d'information, il convient de contacter Cathy DE AZEVEDO : inscription-edshs@univ-littoral.fr

ADUM

ADUM est un outil de gestion et une base de données partagés entre les acteurs des études doctorales : doctorants, docteurs, chercheurs, direction de thèses, direction de laboratoire, direction d'étude doctorale, gestionnaires administratifs et pédagogiques des études/école doctorale, responsable de bibliothèque, direction recherche, collège doctoral.

ADUM permet :

- D'effectuer les demandes d'inscription et de réinscription
- D'effectuer les demandes de soutenance
- D'effectuer une actualisation régulière pendant et après le doctorat
- D'accéder aux services du réseau ADUM : offres d'emploi, actualités du doctorat, réseau des doctorants et docteurs, annonce des soutenances, offres de formations proposées...
- De figurer dans les annuaires
- De promouvoir sur le web votre profil et vos compétences
- D'assurer la diffusion en ligne de la thèse sur des plateformes dédiées

Toute demande d'inscription en doctorat, que ce soit pour les thèses financées ou non financées s'effectue via ADUM.

Le candidat doit y créer son compte et compléter les différentes rubriques puis finaliser sa demande en ligne. Les directeurs de thèse et de laboratoire valident les demandes d'inscription via leur compte personnel sur ADUM. Selon l'année d'inscription, des pièces sont à transmettre au pôle des activités doctorales / Bureau des thèses : inscription-edshs@univ-littoral.fr

Activités pendant la thèse

A côté du travail de thèse, le doctorant peut être amené à exercer d'autres activités.

I. Les activités d'enseignement

Le doctorant peut être amené lors de ses années de thèse à enseigner. Celui-ci peut dispenser des travaux dirigés. Celui-ci doit donc préparer un support d'enseignement, mais il a également à sa charge la correction des copies ainsi que la surveillance des épreuves.

Cette charge d'enseignement peut être obligatoire pour le doctorant si celle-ci est prévue dans le contrat doctoral.

II. Les activités de recherche

En parallèle de la thèse, le doctorant peut effectuer d'autres travaux de recherche en publiant des articles de doctrine ou en participant à des événements scientifiques.

Le déroulement du doctorat

I. La recherche et la bibliographie

La bibliographie est l'une des parties les plus importantes de la recherche. Elle permet au doctorant de se tenir au courant de l'avancement des travaux dans sa discipline et de construire un bagage de connaissances solides.

La bibliographie constitue les recherches effectuées par le doctorant, c'est la description des documents scientifiques que celui-ci a consulté tout au long de ses années de doctorat pour rédiger sa thèse.

Pour constituer sa bibliographie le doctorant dispose de plusieurs outils indispensables :

- Les bibliothèques qui mettent à la disposition des chercheurs un ensemble important de ressources papiers ou de ressources en ligne : revues, ouvrages, article de doctrine.
- La maison de la recherche dispose d'un fonds documentaire mise à la disposition des chercheurs.
- Le catalogue SUDOC en ligne est un outil unique d'identification de documents de tous types, permettant leur localisation dans toutes les bibliothèques de l'enseignement supérieur. Le SUDOC permet de savoir quels documents est disponible en prêt entre bibliothèques (PEB) et de faire venir les documents dans l'Université du doctorant.
- Thèses.fr permet de consulter les thèses et cours et les thèses soutenues. À partir des consultations des thèses, il est possible de vérifier la disponibilité des thèses soutenues en PEB. Certaines thèses sont disponibles en ligne dans leur version de soutenance. L'accès peut être libre via Thèses.fr. Ce site permet également de vérifier que son sujet n'a pas été déposé par un autre candidat.

II. La rédaction de la thèse

La rédaction de la thèse permet d'exploiter toutes les hypothèses possibles sur le sujet.

Ce travail s'appuie sur les recherches effectuées par le doctorant et l'analyse de celui-ci. Le doctorant développe son point de vue sur le sujet et les propositions de réponse à sa problématique.

Le directeur de thèse accompagne le doctorant sur l'élaboration de la problématique, le plan, la délimitation du cadre de recherche.

La rédaction de la thèse doit comporter certains éléments : une page de garde, une introduction, un sommaire, des conclusions, une bibliographie.

Il n'existe pas de forme de typographie obligatoire pour la présentation des notes de bas de page, la bibliographie, l'index. Il convient en revanche de choisir une forme et de la respecter.

Le travail de thèse s'effectue dans le respect de la déontologie de la recherche, le plagiat est prohibé. Une formation obligatoire sur la déontologie de la recherche doit être effectuée par le doctorant. Cette formation est organisée par l'école doctorale.

Les formations doctorales

Le doctorat est un diplôme qui comprend en plus du travail de thèse, un nombre d'heures de formation minimal indispensable pour être autorisé à soutenir la thèse.

Ces formations ont pour but l'acquisition de connaissances supplémentaires pour les doctorants.

L'école doctorale propose un catalogue de formation permettant aux doctorants d'obtenir des heures de formation.

L'école doctorale peut offrir la possibilité de valider des activités non proposées par dans le catalogue, notamment l'organisation, le suivi ou la participation à des manifestations scientifiques, la rédaction d'articles de fond, etc.

Pour connaître les formations proposées par l'école doctorale :
<https://www.adum.fr/script/formations.pl?site=picardie>

Contacts et liens utiles

Contacts :

Laboratoire de recherche juridique

21 rue Saint Louis

Bâtiment Clocheville

62200 Boulogne sur Mer

Mail : larj@univ-littoral.fr

Directrice : Sophie Moreil

Carole Lagatie : responsable du pôle des activités doctorales

DIRVAL-Bureau des thèses

1 place de l'Yser BP71022

59675 Dunkerque Cedex 01

Tél : 03 28 23 73 93

Mail : carole.lagatie@univ-littoral.fr

Cathy de Azevedo (en remplacement de Laure Delzaghere) : référente administrative de l'ED SHS

DIRVAL-Bureau des thèses

1, Place de l'Yser BP71022

59375 Dunkerque cedex 01

Tél : 03 28 23 74 28

Mail : inscription-edshs@univ-littoral.fr

Liens utiles :

Ministère de l'Enseignement Supérieur et la Recherche : www.recherche.gouv.fr

Région Haut-de-France : <https://www.hautsdefrance.fr>

PMCO : <http://www.pm-cote-opale.fr/le-pmco>

Association Nationale de recherche et technologie : www.anrt.asso.fr

ADUM : <https://www.adum.fr/>

ADEME : <https://www.ademe.fr/>

École Doctorale SHS : <https://www.u-picardie.fr/ecoles-doctorales/edshs/>

Université du Littoral Côte d'Opale : <https://www.univ-littoral.fr>

Lien de l'ULCO consacré au doctorat : <https://www.univ-littoral.fr/etudes-doctorales>

Laboratoire de Recherche Juridique : <https://larj.univ-littoral.fr>